L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 MAI 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No .. rue de Chartres, et No 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 25 MAI 1848.

Nous attendons avec impatience les prochaines nouvelles du Mexique; elles nous apprendront si l'œuvre à laquelle notre gouvernement a travaillé avec tant d'ardeur, est enfin consommée. Si la paix a été proclamée par le Congrès de Queretaro, que l'on a eu tant de peine à réunir et qui se sera probablement hâté de gagner le temps perdu en adoptant sans discussion le traité de paix. Nous sommes confirmés dans cette opinion par l'élection d'Herrera; il est évident que celui-ci n'est pas l'homme que le Congrès porterait au pouvoir, s'il voulait sérieusement la continuation des hostilités. Herrera est ami de la paix. Herrera n'a dû sa chute qu'à des intrigues des partisans de la guerre. Sa sélection a donc quelque signification. Elle prouve que le Congrès veut la paix et qu'il la croit utile au pays.

Le discours d'ouverture prononcé par Peña y Peña se fait remarquer par une noble fermeté jointe au sentiment de la faiblesse de son gouvernement. Il parle des droits du Mexique comme si les armées américaines n'occupaient pas le territoire national, comme si le peuple pouvait encore lutter contre l'ennemi qui s'est emparé de sa capitale avec une poignée d'hommes et mis en fuite ses nombreuses légions avec quelques régiments de conscrits. Ce langage du président intérimaire est loin cependant d'être entaché de la boursoufflure ordinaire des adresses mexicaines. Tout y est digne, noble, élevé. C'est le langage d'un bon citoyen qui comprend que la patrie est en danger et que le seul moyen de la sauver est d'accepter les conditions imposées par un ennemi plus puissant. Pas de vaines récriminations, pas de phrases pompeuses sur la nécessité de vaincre ou de mourir. Une raison éclairée a dicté ce discours qui a dû faire une profonde impression sur les membres du Congrès.

Le prochain arrivage nous apportera sans doute la nouvelle de la ratification du traité. On ne comptait dans les deux chambres, aux dernières dates, que quinze membres opposants, et encore fondaient-ils leur opposition sur ce que la présence de l'armée américaine était nécessaire pour maintenir l'ordre et la paix au sein de la république. Ils n'ont peut-être pas tort, et leur opposition ne serait alors inspirée que par un motif de patriotisme égoïste. Nous craignons comme eux que la retraite des troupes américaines ne soit le signal de graves désordres. Nous laisserons le gouvernement mexicain sans finances, sans armée, sans ressources d'aucune sorte. Comment pourra-t-il résister aux efforts de ces masses ignorantes qui ne lui pardonneront jamais d'avoir aliéné une partie du territoire national? Comment pourra-t-il faire comprendre à des hommes égarés par un aveugle ressentiment que le salut de la république n'était qu'à ce prix? Nous serions heureux que nos prévisions fussent trompées. Assez de malheurs, assez de désastres ont désolé le Mexique depuis quelques années: il serait temps qu'il se reposât dans la sécurité que donne un gouvernement fort et réellement populaire, et que sa prospérité, fécondée par l'élément d'activité que les Américains ont introduit dans le pays, rivalisât avec celle des Etats-Unis.

Le Général Scott.—Les derniers journaux de New-York nous annoncent qu'il se fait de grands préparatifs dans cette ville pour recevoir dignement le général Scott.

Les Steamers.—Le *Caledonia* était attendu à Boston samedi dernier: il est parti de Liverpool le 6 de ce mois. L'*Hermann* devait partir le 6 de Southampton pour New-York. L'*United States* était annoncé comme devant quitter le port de Liverpool le 17. L'*Hibernia* a dû partir le 13.

CONGRES.

Sénat, 16 mai.—Le bill pour admettre le Wisconsin dans l'Union est référé au comité des territoires.

Les résolutions de M. Bagby relatives aux pouvoirs du gouvernement en ce qui concerne l'esclavage, sont, après une courte discussion, déposées sur le bureau.

Après la présentation de plusieurs mémoires et pétitions, le sénat passe à la suite de la délibération sur le bill de l'Yucatan.

M. Bagby prend la parole.

L'amendement de M. Jefferson Davis modifié par M. Lewis est mis aux voix et repoussé.

La suite du débat est différée jusqu'au lendemain, à cause de l'absence d'un certain nombre de sénateurs.—Le sénat siège ensuite à huis-clos, puis s'ajourne.

Chambre des représentants.—Un bill relatif aux privilèges des navires américains dans les différens ports de l'Union, est pris en considération et passé. Le bill relatif à la rétribution dont sont redevables ceux qui obtiennent des terres du gouvernement envers les officiers qui les leur désignent, est également adopté.

La chambre abandonne les amendemens qu'elle avait introduits dans le bill du sénat qui modifie la loi relative aux franchises postales et à la réduction du tarif postal.

Le bill relatif aux pensions accordées aux marins est discuté en comité général jusqu'au moment de l'ajournement.

Sénat—17 mai—M. Niles présente une résolution enjoignant au secrétaire du trésor de renseigner le sénat sur l'intérêt de la dette publique, payé à Boston, à Philadelphie et à New-York.

Le bill qui permet aux steamers de New-York de toucher à la Havane avant de se rendre à la Nouvelle-Orléans est adopté.

Sur motion, le Sénat continue à délibérer sur le bill relatif à l'Yucatan.

M. Hannegan dit que l'on vient d'apprendre qu'un traité a été [illegible] entre les Indiens et les blancs, et demande l'ajournement de la discussion.

Un débat d'une nature personnelle, s'élève entre M. Hannegan et M. Niles. Après de mutuelles explications, les deux membres se déclarent satisfaits.

M. Foot prend la parole et attaque M. Calhoun.

Sur motion, le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentans.—Le bill sur les pensions accordées aux marins et le bill sur la poste sont discutés en comité général.

MM. Woodward, Bailey et Murphy se livrent à un assez long débat sur le proviso Wilmot.

La Chambre s'ajourne.

Tampico.—La goëlette *Ann Maria*, partie de Tampico le 17 de ce mois, est arrivée dans notre port hier matin. Le capitaine rapporte que la malle de l'Intérieur, arrivée le 15, avait apporté la nouvelle que le Congrès de Queretaro s'était dissout, sans prendre aucune décision sur le traité de paix, et au milieu du plus profond désordre.—Nous n'ajoutons aucune foi à cette nouvelle.

Caroline du Sud.—La Caroline du Sud se fera représenter dans les deux conventions, whig et démocratique. Les démocrates de Georgetown ont désigné le général J. M. Commander comme leur délégué à la convention de Baltimore, et les whigs de la même ville ont invité M. Edward Gamage à les représenter à la convention de Philadelphie.

Faux bruit.—Le *Memphis Eagle*, du 18 de ce mois, annonce, sur la foi d'un autre journal, la mort du sénateur Hannegan. Il se serait tué par accident dans une partie de chasse. Le rapprochement des dates prouve que ce bruit est sans fondement. La feuille à laquelle l'*Eagle* emprunte cette prétendue nouvelle porte la date du 8, et le 17 de ce mois, M. Hannegan siégeait au Sénat et prenait part aux discussions.

Haïti.—Les journaux de Boston annoncent, d'après une lettre du 24 avril, reçue des Cayes, que cette dernière ville est en armes et que le peuple semble déterminé à renverser l'ordre des choses actuel. On parlait de déposer le président et de lui nommer un successeur. Le canon d'alarme a grondé à Cavaillon, à St-Louis, à Aquin, aux Cayes, etc. Toutes les affaires sont suspendues. Le colonel Louis Jacques, [illegible] s'est emparé le 13 avril de Cavaillon à vingt milles des Cayes, et le bruit s'était répandu qu'il s'avançait vers cette dernière ville. A cette nouvelle, tous les citoyens s'étaient enrôlés et se tenaient sous les armes. Les ministres ont résigné, [illegible]. Tout est désordre et confusion [illegible].

[illegible].—Ce steamer est parti, le [illegible] de ce mois, de Boston pour Liverpool avec [illegible] en espèces.

Incendies.—Une grande manufacture d'Albany a été détruite par le feu le 15 de ce mois. Les flammes s'étant communiquées aux bâtiments voisins ont réduit en cendres trois beaux hôtels. La perte est évaluée à plus de $80,000.—Un autre incendie a éclaté à New-Albany le 16 au soir. Deux moulins et un grand bâtiment particulier ont été dévorés par les flammes.

Nouvelle-Grenade.—On a reçu à New-York des avis de Bogota jusqu'au 5 avril. A cette date, le Congrès siégeait encore, et l'expulsion des jésuites du territoire de la République, mise à l'ordre du jour, avait excité une vive agitation dans les Chambres. La proposition en a été faite par le parti de l'opposition. Le membre qui l'a portée devant la Chambre a cru devoir demander au ministre d'Etat quelles étaient à cet égard les intentions du gouvernement. Le ministre a dénoncé la proposition en termes virulens et a dit qu'il ne faisait qu'exprimer les sentiments personnels du président. Cette façon extra-parlementaire de répondre à une question que les Chambres avaient le droit d'adresser à l'Exécutif, a grandement offensé les membres de l'opposition. Ils ont fait observer avec raison que le président aurait dû consulter son cabinet et agir avec la courtoisie exigée en pareille circonstance. Don Florentino Gonzales, sous-secrétaire d'Etat, outré de la conduite arbitraire du président, a immédiatement donné sa démission.

(*Correspondance particulière de l'Abeille.*)

Washington, 15 mai 1848.

Le dernier numéro de l'*Union* introduit formellement à ses lecteurs le général Worth comme aspirant à la candidature démocratique. Le public n'avait pas besoin de cette annonce officielle. La conduite du général Worth envers l'ex-commandant en chef et sa conversion à la cause de l'administration ont fait naturellement supposer qu'il rechercherait de futurs honneurs. Le général apprendra cependant à ses propres dépens que le parti auquel il s'est attaché n'a pas l'habitude de conférer ses plus hautes dignités aux nouveaux convertis. Bien qu'ils aient besoin d'un candidat militaire, ils n'accepteront pas cependant un homme qui s'est rallié à leur cause pour obtenir une récompense nationale. Les fruits de sa conversion seront semblables à ceux de la mer Morte. Les meneurs ne font aucun cas de lui, et quant aux sympathies populaires elles ne se sont pas encore révélées. L'alliance qu'il a contractée avec le parti des abolitionnistes à New-York n'améliorera pas ses chances. L'idée néanmoins n'était pas mauvaise. Nos officiers supérieurs doivent se garder d'une erreur trop commune: parce que le pays admire le général Taylor, et lui a voué une profonde reconnaissance, il ne s'ensuit pas qu'il doive professer une aussi haute estime pour tous ceux qui ont eu le bonheur de remporter une victoire. Cela ne suffit pas pour devenir populaire et pour briguer la plus éclatante récompense que la nation puisse conférer.

Parmi les nombreux aspirans qui sollicitent des démocrates la candidature présidentielle, on cite le nom de M. Louis McLane, de Baltimore. On a assez mal accueilli ce nouveau venu. [illegible] un chef puissant. Buchanan, lui aussi, [illegible] Madison et s'opposait à la dernière guerre est secrétaire d'Etat et candidat à la présidence. M. Rush, ancien fédéraliste, et M. Bancroft, qui est abolitionniste occupent, le premier, l'ambassade de France, et le second, celle de Londres. N'importe, M. McLane n'a absolument aucune chance.

On travaille activement pour le juge Woodbury, mais jusqu'à ce moment il ne semble pas devoir l'emporter sur ses rivaux. On dit que le Maryland le soutient et que plusieurs des délégués du Sud se rallieront volontiers à sa candidature: cette nouvelle mérite confirmation. Le Sud paraît au contraire disposé à soutenir les prétentions de M. Polk. Les chances du juge Woodbury sont entièrement négatives, [illegible] consiste dans le profond silence qu'il garde sur le Proviso Wilmot. Mais il faudra bien qu'il se prononce enfin, et s'il se range sous un drapeau ou sous un autre, quelque parti qu'il prenne, [illegible].

La convention Barnburner doit se réunir dans une semaine, et cependant il n'y a encore que fort peu de délégués à Baltimore. [illegible] Il y a des personnes qui prédisent que la Convention ne désignera pas de candidat. Je n'oserais rien affirmer, quant à moi, mais le *New-York Globe*, l'organe des partisans du Proviso Wilmot, déclare qu'il est impossible à la Convention de nommer un candidat [illegible] démocrates de la Virginie, de la Caroline du Sud, de la Géorgie et de l'Alabama [illegible] sur l'esclavage. Les Etats libres ne se laisseront pas gouverner par ces derniers. Toutes ces menaces ne signifient rien; on finira toujours par s'entendre comme par le passé.

M. Calhoun a fait un grand discours sur la question de l'Yucatan. Il a reproché au Président [illegible]. Il est maintenant trop tard, a-t-il dit, je doute que nous puissions secourir efficacement les Yucatèques.

La Chambre a voté un bill tendant à rembourser aux Etats [illegible] les avances qu'ils ont faites pour l'expédition de troupes au Mexique. Elle a également voté un bill pour la révision de la charte de Washington. Ce bill a donné lieu à un vif débat entre MM. Henley, McLane et autres sur le droit de suffrage.

H

Chronique Locale.

Ire Cour de District.—Cette Cour a prononcé hier matin, de quelques affaires d'assaut et batterie. Une demande en habeas corpus a été faite par J. A. Noiret, au nom de Mlle Mandeville, à l'effet d'obtenir un petit enfant dont on lui a ravi la tutelle, et que M. Chambertry lui a enlevé. Cette motion n'a pas encore été plaidée.

Voies de fait.—Deux hommes de couleur libres, Etienne Dupart et Celestin Alexis du Nago, s'étant rencontrés il y a trois jours dans une boutique de barbier, se prirent de querelle et des mots passèrent aux coups. Alexis saisit un rasoir qui se trouvait sous sa main et en frappa Dupart au cou. Ce dernier assez grièvement blessé, a porté une plainte contre l'agresseur et l'a fait arrêter. Le recorder Seuzeneau s'occupera prochainement de cette affaire.

Vol.—Il y a deux jours, Hugh A. Crawford, [illegible], alla souper au lac en compagnie d'une demoiselle Anne Harper. Il but tant et si bien qu'il s'enivra et tomba sous la table: à son réveil, il se palpa les poches et vit qu'on en avait enlevé une vingtaine de piastres qu'il portait sur sa personne. Les soupçons se portèrent naturellement sur la femme qui avait partagé son souper, et oubliant toute galanterie il alla la dénoncer au recorder Genois. Anne Harper arrêtée et interrogée, a été envoyée à la Cour criminelle pour répondre à une accusation de vagabondage, le délit de vol n'étant soutenu par aucune preuve positive.

☞ Le commissaire Thomas Birmingham a porté hier une plainte contre l'officier de police Thomas Hopkins. Il accuse ce dernier de l'avoir insulté et menacé. Hopkins comparaîtra prochainement devant le recorder Genois.

Arrestation.—Joseph Leclerc a été arrêté hier, à la requête de M. Théodore Bernard, pour avoir cherché à assaillir ce dernier et pour lui avoir adressé des menaces.

Blessures.—Richard, second à bord du navire Quebec, a été arrêté hier pour avoir blessé la femme Nathalie Georgette. Il comparaîtra ce matin devant le recorder Baldwin.

Incendie.—La police de la 2me Municipalité a arrêté hier le nommé Joseph Ledger sous prévention d'avoir mis le feu à une maison de la rue Julie. Il sera interrogé ce matin par le recorder Baldwin.

Renvois pardevant la Ire Cour de District.—Wm Eubanks, accusé de vagabondage, Henry H. Newman, de tentative de vol, et Andrew Grey, de blessures, ont été interrogés hier par le recorder Baldwin et renvoyés pardevant la Ire Cour de District.

FAITS EUROPEENS.

RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DES ETATS-UNIS.

On lit dans le *Moniteur*, sous la date du 25 avril:

Le ministre des Etats-Unis s'est rendu aujourd'hui au siège du Gouvernement provisoire, pour lui présenter les lettres de reconnaissance de la République Française par la République Américaine: il a adressé le discours suivant aux membres du Gouvernement:

"Messieurs,

"J'ai l'honneur de vous présenter une lettre du Président des Etats-Unis, qui me donne la qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de cette république près la République française.

"En présentant cette lettre, je dois exprimer en même temps la sollicitude sincère que le président éprouve pour la prospérité de la France, et je suis chargé de vous faire connaître son désir ardent de cultiver avec zèle et cordialité les relations les plus amicales entre les deux républiques, relations qui serviront à cimenter leurs intérêts réciproques les plus chers.

"Je suis chargé également de déclarer que le président approuve ma conduite, en reconnaissant la République française lorsque son existence fut annoncée au monde, dans le mois de février, par le Gouvernement provisoire.

"C'était alors trois jours après sa naissance. Aujourd'hui, elle est au troisième mois de son existence. Pendant cet intervalle, [illegible] se réunir, ce grand corps couronne ses travaux par l'établissement d'institutions qui assurent à la France la plus grande prospérité et la gloire la plus pure."

M. Lamartine chargé par le Gouvernement provisoire, en qualité de ministre des affaires étrangères, a répondu en ces termes:

"Citoyen ministre,

"Le Gouvernement provisoire m'a chargé de le représenter en ce moment, pour recevoir de vos mains le premier acte de reconnaissance officielle de la République française. La France avait reconnu, la première, l'indépendance de la République américaine, jeune, faible, contestée encore, mais qui, sous l'influence féconde du principe démocratique, devait grandir en un demi-siècle aux proportions d'un continent presque tout entier. Par un juste retour de la Providence, il appartenait à la République américaine de reconnaître, la première, la nouvelle République française, et d'apposer pour ainsi dire sa signature sur l'acte de naissance de la démocratie française en Europe. Cette signature, monsieur le ministre, portera bonheur à la République. Malgré les agitations et les embarras inséparables d'une pareille crise, de la chute d'une forme de gouvernement, de la création d'institutions toutes différentes, d'un si grand déplacement d'hommes et de choses, dites-le à vos concitoyens, tout nous donne l'assurance que leurs vœux pour la France seront accomplis, et que la République sortira grande et forte de nos faibles mains, pour passer plus grande et plus forte encore entre les mains de la nation tout entière. Ce qui nous donne cette confiance, monsieur le ministre, c'est que le peuple français est mûr désormais pour ses institutions. Ce qui n'était, il y a cinquante ans, que l'idée des hommes supérieurs de la nation, a passé dans les idées et dans les mœurs du peuple tout entier, sans exception. La République qu'il veut aujourd'hui, c'est celle que vous avez fondée vous-mêmes, c'est une République progressive, mais conservatrice des droits, de la propriété, des industries, du commerce, de la probité, de la liberté, du sentiment moral et religieux des citoyens; c'est une République dont le premier cri a été un cri de générosité, de fraternité, qui a brisé dans sa propre main l'arme des vengeances et des réactions politiques, qui a proclamé la paix, et qui, au lieu d'inscrire sur sa bannière les mots funestes d'expropriation et de proscription, y a inscrit l'abolition de la peine de mort et la fraternité des peuples.

"Ces principes, adoptés, nous l'espérons, par l'Assemblée nationale, affermis par une force publique invincible, dont chaque citoyen s'est fait, comme vous l'avez vu, le soldat volontaire; concentrés dans une force unie représentative du gouvernement, feront de la République française, la glorieuse sœur de la République américaine; et l'on pourra dire du peuple français et du peuple américain ce que l'on disait jadis d'un homme cher à nos deux pays, la République des deux mondes.

"Quant aux sentiments que le peuple français conserve avec sensibilité et reconnaissance aux citoyens et au gouvernement des Etats-Unis, je vous les exprimerai en un seul mot, citoyen ministre, tout Français a pour les Américains le cœur de Lafayette."

On écrit de Toulon, le 17 avril 1848:

"Par suite d'instructions reçues de Paris, l'escadre de la Méditerranée, commandée par M. le vice-amiral Baudin, a quitté aussi hier le mouillage des îles d'Hyères et a fait voile vers les côtes d'Italie.

"Cette escadre est composée des vaisseaux le *Friedland*, à trois-ponts, monté par le vice-amiral commandant; l'*Océan*, id., le *Souverain*, l'*Inflexible*, le *Jupiter* et l'*Iéna*, des frégates à vapeur l'*Asmodée* et le *Panama*, et de la corvette à vapeur le *Pluton*.

"On croit que c'est l'attitude que vient de prendre l'Angleterre en Italie qui a déterminé le gouvernement provisoire de la République à envoyer ses forces navales imposantes dans ces parages.

"Notre escadre sera bien reçue [illegible] sur les côtes d'Italie. On dit qu'elle se rend d'abord à Livourne.

"On paraît craindre maintenant une alliance entre l'Angleterre et l'Autriche pour s'opposer à la complète émancipation des populations de l'Italie.

"La Sardaigne a mis sur un pied formidable ses forts et batteries du littoral, afin d'être à même de repousser une attaque par mer. La Toscane a pris de son côté des dispositions analogues.

"Aujourd'hui, des personnes qui nous paraissent bien renseignées assurent que l'ordre est arrivé de déposer le matériel pour l'armement des forts et batteries du littoral des côtes de Toulon et d'Antibes. Des troupes d'artillerie seront incessamment dirigées sur ces deux places."

La Société d'économie politique, qui compte dans ses rangs beaucoup de notabilités de la science, de l'administration et du commerce, [illegible] auprès du gouvernement provisoire contre la mesure qui a supprimé la chaire d'économie politique du Collège de France, la seule dans le pays qui soit officiellement instituée [illegible] indispensable de répandre parmi le public les idées de cette science.

M. de Lamartine a répondu dans les termes suivants à une adresse lue par M. Léon Faucher.

"Messieurs, je ne puis me persuader que les intentions [illegible] de mon excellent collègue et ami M. Carnot, aient été bien comprises par la société des économistes. Il ne saurait entrer dans la pensée d'un gouvernement fondé sur le travail et l'intelligence, d'interdire des chaires d'enseignement, de tuer une science [illegible] qui a pour mission d'éclairer les esprits et les intérêts, et de mettre le pied du pouvoir sur aucun germe de vérité. Je pense, au contraire, que l'intention du ministre a été de multiplier sous d'autres formes l'enseignement de cette science, qui n'est pas seulement une science spéculative, mais qui doit être une science administrative.

"Mais cette science, croyez-le, ne doit pas être, comme autrefois, la science de la richesse. La république démocratique doit en venir changer le caractère. Elle veut en faire la science de la fraternité, la science par les procédés de laquelle non seulement le travail et les fruits seront multipliés, mais par laquelle une distribution plus générale, plus équitable, plus universelle de la richesse s'accomplira entre le peuple tout entier. L'ancienne science ne s'occupait qu'à faire des individus riches, la nouvelle s'appliquera à faire riche le peuple tout entier.

"Entre les théories qui se présentent pour atteindre ce but, il y en a de fausses, il y en a de douteuses, il y en a de vraies: c'est à vous de précéder le gouvernement pour l'éclairer dans le choix des moyens pratiques, d'exciter le travail et d'élever la condition des masses sans diminuer l'aisance des [illegible] propriétaires, sans atteindre surtout à la liberté des capitaux, qui disparaissent aussitôt qu'on menace leur indépendance.

"Concilier la propriété, ce fondement de la famille, cette source de la population, cette émulation de l'agriculture, avec la liberté du travail, l'accroissement des salaires, voilà le problème; tout autre est mal posé; c'est une subversion au lieu d'une amélioration. La République n'est pas née pour détruire, mais pour améliorer les conditions du travail et de la propriété.

"Ce problème, étudiez-vous à le résoudre dans l'esprit de la République nouvelle et régulière que la France veut et qu'elle aura, et n'oubliez pas que, pour le résoudre, il faut écrire au-dessus de toutes vos théories un principe divin qui les consacre: Dieu, le peuple et la fraternité!"

La forme des drapeaux distribués aux gardes nationales et à l'armée est toute nouvelle. La hampe est surmontée d'une pique au bas de laquelle est un médaillon où se trouve gravé en relief le coq gaulois, et au-dessous de ce médaillon une plaque oblongue portant, comme les enseignes de Rome, les initiales R. F., également gravées en relief.

Dans la partie blanche de la flamme, au centre d'une couronne en feuille de chêne, on lit en lettres d'or les mots: *Liberté, Egalité, Fraternité*, et au milieu, le mot: *Unité*.

La *Gazette de Londres* publie le compte-rendu hebdomadaire de la Banque.

Quoique la situation de cet établissement soit encore très prospère, on remarque une diminution assez rapide dans l'encaisse métallique. Ainsi, en huit jours, le chiffre des espèces est tombé de 365 millions à 344 millions. C'est une diminution de plus de 20 millions.

Ce fait ne peut être attribué qu'à deux causes:

Premièrement, à des demandes d'or venues du continent, et principalement de la France;

Secondement, à la nécessité où les banques d'Irlande se sont subitement trouvées de faire des approvisionnements extraordinaires d'espèces. Un des grands moyens d'agitation qu'emploient aujourd'hui les chefs du mouvement irlandais consiste à pousser le peuple en masse vers les caisses d'épargnes. Les banques qui administrent ces caisses se sont vues assaillies d'une foule de demandes qui ont bientôt épuisé leurs ressources ordinaires. Elles se sont alors adressées à la Banque d'Angleterre pour n'être pas obligées de suspendre leurs remboursements.

Si cet assaut des caisses d'épargnes continue, il est probable que le contrecoup s'en reproduira d'une manière encore plus marquée dans le grand réservoir d'espèces qui est à Londres.

Quant au commerce, il ne paraît pas avoir des besoins d'escompte très pressans aujourd'hui, car le *Banking-Department* possède en ce moment une réserve de banknotes qui dépasse 200 millions de francs.

La circulation des billets est actuellement de près de 500 millions.

Le *Times* s'occupe de la crise qui pèse sur les caisses d'épargne en Irlande.

"Les demandes de remboursement faites aux caisses d'épargne, dit-il, prennent un caractère très sérieux et très alarmant. Quels qu'en soient les motifs, notre gouvernement est menacé de graves embarras. Il aura à rembourser de l'or dans un moment où, comparé au cours des fonds publics, l'or vaut deux ou trois shillings par livre de plus qu'à l'époque où les dépôts ont été faits.

"Ce que le gouvernement peut perdre est facile à calculer. Si [illegible] l'Irlande [illegible] l'Etat aurait des sacrifices considérables à s'imposer pour faire face à ces remboursements. [illegible] l'Amérique, la haine du nom anglais. Témoin cette souscription d'un million de dollars (cinq millions de francs) qui s'organise en ce moment pour aider l'Irlande à secouer le joug de la Grande-Bretagne."

ROME.

La tranquillité est complètement rétablie. La garde nationale a opéré plusieurs arrestations. On a trouvé chez les individus arrêtés des armes et de l'argent en abondance. Les journaux sont unanimes pour attribuer à une intrigue étrangère la tentative de bouleversement dont nous avons récemment parlé, et qui a échoué devant l'énergie du préfet de police et l'excellente conduite de la garde nationale.

—Nous avons dit qu'une rencontre avait eu lieu entre les républicains badois et les troupes envoyées contre eux. Le *Journal de Francfort* donne les détails suivans:

"M. le lieutenant-général de Gagern, qui avait pris le commandement des troupes badoises, se trouvait le 19 à Schliengen, lorsque la nouvelle lui est parvenue que les insurgés avaient occupé Kandern. Il a fait en personne une reconnaissance pendant la nuit, et le 2, à quatre heures du matin, il a fait battre le réveil; les troupes se sont mises à 5 heures en route pour Kandern, évacué par les insurgés, qui avaient pris position non loin de cette ville.

"Aussitôt après l'entrée des troupes badoises dans la ville de Kandern, on a reçu la nouvelle que les insurgés voulaient capituler. Le commissaire grand-ducal, qui se trouvait à Kandern, a voulu se rendre auprès d'eux, mais ils ont prétendu ne vouloir négocier qu'avec le général en chef. Alors M. de Gagern s'est rendu à cheval aux avant-postes, seulement accompagné de quelques cavaliers. Il a exhorté les rebelles à obéir à la voix de la loi et à la volonté du peuple, à renoncer à la guerre civile, à ne pas opposer au développement national des tendances subversives que la majorité de la nation repoussait.

"Le guerrier chevaleresque a adressé des paroles de conciliation et de paix à ses compatriotes égarés. On n'a pas voulu suivre ces conseils prudents, on a décliné les propositions généreuses que faisait le général. Aussi ce dernier s'est-il vu forcé de rebrousser chemin. Il est retourné à cheval, et dans ce moment, il a été atteint mortellement de trois balles dont deux lui ont pénétré dans le dos et la troisième lui a traversé la tête.

"Exaspérés de voir leur chef assassiné d'une manière aussi perfide que cruelle, les troupes ont engagé le combat avec les rebelles, qui ont été forcés de prendre la fuite, après avoir laissé un grand nombre de morts sur le champ de bataille. On s'est mis à leur poursuite, et on a rencontré une seconde bande d'insurgés, commandée par M. Struve. Cette dernière a été également mise complètement en déroute, et ce n'a été qu'à cause de la nuit qu'on a dû cesser de les poursuivre.

"Un rapport sur ces affaires, que le commissaire grand-ducal attaché aux troupes a adressé au directeur de la régence du cercle du Haut-Rhin, et qu'a fait publier le gouvernement badois dans un supplément extraordinaire de la *Gazette de Carlsruhe*, rapport qui, au reste, est assez confus, n'est pas entièrement d'accord avec les renseignements qui précèdent et qui nous sont parvenus d'une source digne de foi.

"Ce rapport affirme que les troupes n'ont pas eu de morts, mais seulement 25 blessés, dont 20 parmi les soldats badois et le reste parmi ceux du grand-duché de Hesse."

COMMERCIAL.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Mobile, 24 mai 1848.

COTON.—Il s'est vendu 1000 balles de coton. Le marché est ferme pour les bonnes qualités. Pas de nouvelles.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire à vapeur Globe, Wright, pr Vera Cruz
[illegible], Allen, pr New York.
Barque Louisa, Wiley, pr Baltimore
[illegible], McKenzie, pr Liverpool
Brick R. Russell, [illegible], pr Charleston
Lyons Farnham, Farnham, pr Philadelphie.
Goelette Lavinia, Elliott, pr Tampico
Floridian, Cooper, pr Apalachicola.
Albert Rogers, Smith, pr Corpus Christi
Laura Virginia, [illegible], pr New York.
[illegible], Worth, pr Vera Cruz.

ARRIVES

Navire à vapeur McKim, Heath, de Vera Cruz.
Vergennes, Weeks, de Palerme
Barque Mallory, Babbidge, de Rio Janeiro.
Brick Othello, Livingston, de Vera Cruz.
Goelette May Visitor, [illegible], de Havane
[illegible], Brooks, du Havane
Mary Thomas, Knox, de Havane
Wm. L. Preston, Cox, de Rio Grande.
Selim, Reed, d'Attakapas
Ann Maria, Paul, de Tampico.
Gov. Lincoln, Watson, de Havane
Swan, Shaw, de Boston.
Tropic, [illegible], de Grande Terre.

—STEAMERS.—

Concordia, Destin, de Louisville.
[illegible], d'Alexandria.
California, Reynolds, de Mobile.
Mobile, Sutton, de Mobile.
Belle Creole, [illegible], de Bayou Sara.
Cincinnati, Davis, de Pearl River
Viola, Wilson, de Lafourche.
[illegible], de la Mobile
Marengo, [illegible]

MEMORANDA.

New York, 15 mai—Expediés, navires [illegible], Rio Grande, [illegible], Allen, tous pour la Nouvelle-Orléans.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Caledonia	pour Boston,	Samedi 6 mai.
Hibernia	pour New York,	Samedi 13 mai.
Niagara	pour Boston,	Samedi 20 mai.

D'AMERIQUE.

Caledonia	de Boston,	Mercredi 31 mai.
Hibernia	de New York,	Mercredi 7 juin.
Niagara	de Boston,	Mercredi 14 juin.

Dr. [illegible], 30 octobre 1847.

Nouveau Remède—Sirop Calmatif du Dr. Billing.

Nous appelons l'attention du public sur cette excellente médecine dont nous publions l'avis dans une autre colonne; nous avons entendu des médecins très-distingués le recommander chaudement comme le meilleur remède qui ait jamais été appliqué dans les cas de [illegible] d'enfans, ou maladie d'été, qui règne pendant les chaleurs.

Dépôt en gros, 72, rue du Camp, chez D. Hansborough. Pour l'adresse des détaillants voyez l'avis dans une autre colonne. 25 mai—6

☞ POUR LA HAVANE.—(Bouquet) partira le 25 courant.—Le brick, paquebot régulier, bon voilier et de première classe, SALVADERA, capitaine Evans, ayant presque tout son chargement engagé partira le jour susdit. Pour fret de 300 barils ou passage, ayant de bonnes commodités, s'adresser à Y. QUADRAS & CO., Enc. St Pierre et Chartres. 22 mai—4

PERDU—Un paquet contenant plusieurs copies de titres et d'autres papiers d'une nature personnelle, appartenant à M. P. A. Delachaise. Il s'y trouve aussi trente-cinq billets [illegible] pour actes de vente du 2 mars 1846 devant Théo. Guyol, notaire, ces billets sont tirés par P. A. Delachaise, et endossés par O. Lavaudais, ils ont tous été payés à leur échéance, excepté l'un d'eux qui est de la somme de $423 00, lequel date du 1er décembre 1845, et payable quatre ans après sa date, il a été payé, par anticipation, avant son échéance. Plus, deux certificats délivrés par Theo. Guyol, notaire, constatant le paiement desdits billets et autorisant la main levée des hypothèques. [illegible] les signatures de ces billets n'ont pas été biffées, mais, comme ils ont été payés, le public est mis en garde contre toute tentative qui pourrait être faite pour les négocier.

Une récompense raisonnable sera donnée à quiconque rapportera au bureau de cette feuille, le paquet susdit, qui ne peut être d'aucune utilité à tout autre qu'à son propriétaire. 25mai—1f

Avis aux consignataires de poudre, de la Nouvelle-Orléans.

JE, soussigné, gardien de la poudrière, annonce que dorénavant je ne recevrai pas de caisses de poudre clouées en fer, vu les accidents qui pourraient en résulter, attendu que l'on peut employer des clous en cuivre. D. SAUCIER, Gardien. 25mai—4fer30

Pour cause de départ. A VENDRE une jeune négresse, âgée de 15 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, et repasseuse, garantie sous tous les rapports. S'adresser à Henri Abadie, chez M. Lamothe, Esplanade No 27, au premier. 25 mai

CHAUX et GOUDRON, &c—1,000 barils chaux de Thomaston; 1,000 barils goudron, brai et résine de Wilmington, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 93, Magasins. 25 mai

FOIN.—150 balles foin de l'Est, en débarquement de la barque [illegible], et à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoig. Magasins et Lafayette. 25 mai

VIN DOUX.—100 barils vin doux, marque Mora, reçu par le navire Megunticook, de Marseille, à vendre par P. CUSACHS, enc. Condé et St-Philippe. 25mai

VIN BLANC DOUX.—5 barils vin blanc doux, [illegible], reçu par le navire Megunticook, de Marseille, à vendre par P. CUSACHS, enc. Condé et St-Philippe. 25mai

AMANDES DOUCES—30 barils amandes douces récemment reçu et à vendre en drawback, par P. CUSACHS, enc. Condé et St-Philippe. 25mai

PAPIER BLANC—6 caisses de 60 chaque, papier à écrire, expressément pour le marché mexicain, à vendre en drawback, par P. CUSACHS, enc. Condé et St-Philippe. 25mai

SALSEPAREILLE HONDURAS—8 balles salsepareille Honduras, à vendre par P. CUSACHS, enc. Condé et St-Philippe. 25mai

Changement de domicile. Le soussigné a transféré son domicile du No 27, rue du Canal, au No 17, rue de Chartres où il ouvrira aujourd'hui [illegible]

A VENDRE [illegible]

CAFE [illegible], en magasin et à vendre par [illegible]

IMPORTANT A LA SANTE!

☞ Les familles ne doivent pas négliger d'avoir constamment sous la main, quelques bouteilles de cette admirable composition appelée Sirop carminatif de Billing; surtout à ce moment de l'année où les chaleurs occasionnent fréquemment des dérangements d'intestins. En voici la raison. Le système étant débilité par la chaleur, la digestion n'a pas assez d'activité pour disposer des aliments avant qu'ils ne soient putréfiés; ceci occasionne la formation dans l'estomac de ces terribles maladies connues sous les noms de dysenterie, cholera morbus, inflammation des intestins, etc. Au premier symptôme de ces maladies, on doit avoir recours au remède que nous présentons au public, dont les succès sont constatés.

Du Rév. A. NEWTON, D. D. Dr Billing—cher Monsieur, ayant fait usage de votre sirop carminatif dans ma famille, je suis heureux de pouvoir le recommander comme un excellent et infaillible remède. Je crois que toutes les familles devraient en avoir constamment dans leur maison, [illegible] la maladie pour laquelle il est préparé. Je suis, &c., A. NEWTON, Clinton, Mississippi, 17 janv. 1848.

A vendre en gros et en détail par les propriétaires, G. D. WOODMAN, Vicksburg, Miss. Dépôt général et agence en gros, chez D. HANSBOROUGH, 72, rue du Camp. A vendre chez Wright & Co, 79, rue du Camp; Sickles & Co, 26 rue des Magasins et 40, rue du Canal; Nathan Jarvis & Co, 29, rue Commune; [illegible] Bienville et Chartres; [illegible], 12, rue des Magasins; [illegible], 151, rue de Chartres, [illegible], 27, rue Condé entre Ste-Anne et Dumaine. 25mai

Aux contribuables de la 3me Municipalité et à ceux qui doivent pour les boutiques en bois. LE soussigné étant en possession des fonds pour [illegible] payer aux [illegible] la Municipalité No 3. J. E. FAURES, No 34, rue Royale. 25av—1m1ps

COGNAC dans les magasins de la douane, à vendre par les soussignés
100 quarts pipes eau de vie Jules Durand La Rochelle.
15 demi do do do
14 dixièmes do do J. Braud [illegible]
12 quarts do vieux Cognac Jean Louis
12 dixième do do [illegible]
9 demi do do do
20 quarts do Hard, Dupuy & Co.
20 quarts do Pinet, Castillon & Co
20 dixièmes do [illegible]
10 demi do
J & J TARDOS, 15 Conti

A VENDRE par les soussignés 125 barils vin blanc, diverses marques; 1,500 caisses vin St-Julien; [illegible] Haut Talence, vieux. J & J TARDOS, 15 Conti. 12 mai

A VENDRE par les soussignés [illegible]. J & J TARDOS, 15 Conti. 12 mai

A VENDRE par les soussignés [illegible] cigares, régalias [illegible]. J & J TARDOS, 15 Conti

A VENDRE par les soussignés [illegible] rubans français, convenables pour la [illegible]. J & J TARDOS, 15 Conti. 12 mai

FOULARDS de coton pour le marché du Mexique. 12 caisses foulards supérieurs; [illegible] reçus par le navire May Flower, du Havre, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 21, rue des Magasins. 13 mai

FOULARDS de soie en drawback—6 caisses foulards soie qualité supérieure, en débarquement du navire [illegible], de Liverpool, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 21 rue des Magasins. 13 mai

COUVERTURES [illegible]. H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 13 mai

SARDINES à l'Huile.—En débarquement du navire May Flower, venant du Havre, [illegible] ayant droit au drawback, à vendre par AUGUSTE MOLIER, rue St Louis, No 90. 13 mai

LE soussigné offre à vendre en magasin—150 paniers [illegible]. D. LANATA, 9 et 10, rue Jefferson. 13 mai

50 Paniers vin de champagne, à vendre par D. LANATA, 9 et 10, rue Jefferson. 13 mai

40 Barriques vin rouge, à vendre par D. LANATA, 9 et 10, rue Jefferson. 13 mai

VIN rouge—500 caisses Margaux en magasin et à vendre par RAYMOND CHUZAC, 24, Vieille Levée. 24 mai

DIVERS.—Directes importations: 120 barriques vin rouge des crus de Margaux, [illegible], Latour et Léoville 1841 et 1842; [illegible]; 600 paniers Madère et Porto; 30 caisses Madère très supérieur; 40 do Chambertin; [illegible]. P. LONGIS, 136, rue Royale

A Vendre en débarquement de la barque [illegible] de Bordeaux: 51 barils vin blanc Haut Sauterne; 25 barils do rouge d'Angers; [illegible]. POUGET FILS, rue Conti entre Chartres et Levée

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre blanc, à vendre par L. CANTIN, 77 1/2, rue des Magasins. 20 mai

CAFE—500 sacs café de la Havane et de St Yago, à vendre par L. CANTIN, 77 1/2 rue des Magasins. 20 mai

DOUBLONS espagnols, à vendre par L. CANTIN, 77 1/2 rue des Magasins. 20 mai

INDIGO de Guatemala, à vendre par L. CANTIN, 77 1/2 rue des Magasins. 20 mai

TABAC—200 balles Vuelta de Abajo et Cuba pour capes et tapes, à vendre par L. CANTIN, 77 1/2 rue des Magasins. 20 mai

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

CIGARES PRINCIPES—Qualité supérieure, en débarquement du brick Tio, et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARES REGALIAS—25,000 cigares regalias en débarquement du brick Tio, de la Havane et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

AMANDES—70 sacs à coque douce, 60 caisses [illegible], à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 23mai

RIZ DE CHARLESTON—50 tierçons, à vendre par B. VALLS, 37, Commune

HUILE D'ANIS—12 flacons, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

HUILE DE PEPPERMINT—5 flacons à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

CHARBON pulvérisé de Philadelphie pour distillerie, 9 boucauts, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

NOIR ANIMAL—60 barils de Philadelphie, à vendre par B. VALLS, 37, Commune

FIGUES de Smyrne—250 tambours, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

RAISINS DE CORINTHE—10 barils, à vendre par B. VALLS, 37, Commune

CIGARES—1,500,000 de la Havane et principes, à vendre par B. VALLS, 37, Commune

TABAC—50 balles de la Havane et de Cuba pour capes et tapes, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

GRAINES [illegible]—10 barils, à vendre par B. VALLS, 37, Commune

PICADURA—15 barils, à vendre par B. VALLS, 37, rue Commune

SUCRE—75 caisses de la Havane, blanc et jaune, à vendre par B. VALLS, 37, Commune

UN CAPRICE—Comédie en 1 acte et en prose, par Alfred de Musset, en vente chez VICT. HEBERT, Libraire

FRUITS au sirop—50 caisses prunes, pêches, coings, cerises et abricots au sirop, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 22 mai

MUSCAT—40 barils et 300 caisses vin Muscat, en débarquement ex navire Oceanus, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, St Louis. 22 mai

BOUCHONS—30 balles bouchons à damejeans, fins réguliers, fins pointus, superfins réguliers, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St-Louis. 22 mai

VIN D'OPORTO—40 barils vin d'Oporto, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 22 mai

VIN ROUGE—200 barriques et 10 pipes vin de Marseille en débarquement ex navire Oceanus, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 22 mai

SIROPS—60 caisses sirop de limon, framboise et vinaigre framboisé, à vendre par MARTIAL PEYRET & CO., 27, rue St-Louis. 22 mai

CHAMPAGNE—70 paniers bouteilles et demi-bouteilles Champagne, bonne marque, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St-Louis. 22 mai

AMANDES—10 balles amandes Languedoc, à vendre par MARTIAL PEYRET & CO., 27, rue St-Louis. 22 mai

SUCRE—60 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du brick [illegible], de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 23 mai

POIVRE [illegible]

[illegible]

Aux Habitants sucriers. UN Monsieur, ayant conduit une habitation (dite sucrerie) à la satisfaction des propriétaires, pendant plusieurs années, désire s'occuper dans le même genre d'industrie. Il offre les recommandations des propriétaires pour qui il a travaillé, plus celles des habitants les plus respectables des paroisses Plaquemines et St Bernard. S'adresser à M. G. OLIVIER, Nouvelle-Orléans, rue Vieille Levée, No 21, ou à M. J. LAVERGNE, rue Royale. 24 mai—1m V&C

J. E. LOBRE & CO., MAGASIN DE MERCERIE ET DE JOUETS, 81 rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

OFFRENT aux Dames l'un des plus grands choix de mercerie qui se trouve en ville, tels que: Fil, aiguilles, boutons de nacre, soie, galons, [illegible], coton floche, agrafes, cordonnets, gants fil et soie, [illegible], bretelles, jarretières, [illegible], dentelle, coton, parfumerie, savon, eau de Cologne, brosses à dents, [illegible], éventails, [illegible] et jouets. Tous ces articles à des prix modérés.

PERDU OU EGARE—Le Certificat 657, pour 25 actions du fond capital de la Banque des [illegible], daté du 15 avril 1833, en faveur d'Alex. Gordon. Avis est par le présent donné qu'opposition a été faite à ladite Banque, afin d'obtenir un nouveau certificat desdites actions. 24mai—15f

CHARGEMENT de chaux.—10 barriques chaux de Thomaston, en débarquement du brick [illegible] Ingraham, à vendre par JOHN STROUD & Co, 146, Commune. 24 mai

GRAISSE en [illegible], première qualité, en tierçons, barils, demi-barils et barillets, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune. 24 mai

INDIGO supérieur de Guatemala, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune. 24 mai

CONFITURES de la Havane—En caisses et boîtes, à vendre en gros par LABORDE & XIQUES, 31, Commune. 12 mai

SUCRE—80 caisses sucre blanc de la Havane [illegible] à vendre par LABORDE & XIQUES, 31 rue de la Commune. 12 mai

CAFE—100 sacs café de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31 rue de la Commune. 12 mai

CIGARES—15,000 en débarquement du brick Tio, de la Havane, à vendre par B. VALLS, 37, rue Commune. 20 mai

BOTTES, souliers et brodequins—131 caisses en débarquement du navire Orpheus et de la barque Geo. Henry, à vendre par R. G. HOBBS, 12 rue de la Douane. 24 mai

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—75 caisses assorties en débarquement du navire [illegible], à vendre par G. W. DUNBAR, 30, rue de la Douane. 23mai

G. W. DUNBAR, Manufacturier de BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS. Reçoit un bel assortiment de marchandises d'automne de choix, manufacturées pour le marché de la Nouvelle-Orléans.—[illegible] à vendre au No 30, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans. 7 nov

A VENDRE en débarquement du navire [illegible], de Bordeaux: Barils vin blanc, Haut Sauterne; 25 barriques vin rouge, bon ordinaire; En bouteilles, d'importation récente; 30 caisses pipes cognac, dure preuve; 20 quarts do do do; 5 barriques do do, ayant droit au drawback; [illegible]; 40 barriques vin rouge [illegible]; 100 caisses [illegible]. POUGET FILS, rue Conti entre Chartres et Levée. 1er mai

EN débarquement du navire Shannon, de Bordeaux: 250 barriques vin rouge St Estèphe; 50 demi [illegible] vin blanc, Sauterne; 10 demi [illegible] eau de vie; 100 caisses de 12 bouteilles vin blanc, Sauterne, de 1841; 75 caisses de 12 do vin rouge, Margaux 1844; 50 do de 12 bouteilles, vin rouge, Margaux 1841. A vendre par VIC. MAGNAN, 27, rue St Louis. 1er mai

LIQUIDATION VOLONTAIRE. LE soussigné désirant clore les affaires de sa maison, a l'honneur d'informer ses respectables amis et nombreux chalands et les dames en général, qu'à partir de ce jour, il vendra, à des prix extrêmement réduits, toutes les marchandises composant son assortiment de nouveautés parisiennes. Les limites d'un avis ne permettant pas d'énumérer tous les articles, en magasin, il se contentera d'en citer quelques-uns.

Trois grands choix de mousselines blanches et en couleurs, brodées, unies et à carreaux, pour robes, barèges [illegible]

Aussi l'installation du magasin avec ou sans les glaces.

N. B.—Les personnes qui doivent à la maison sont priées de faire régler leurs comptes. E. D. PARIS, 136, rue Royale. 23 mars

Grand Rabais. LES soussignés désirant réduire leur stock de marchandises sèches, offrent les articles suivants: Mousseline [illegible]; Barèges [illegible]; Toile d'Irlande et de Paris; [illegible]; Mousseline blanche unie brochée et brodée; Mousselines à rideaux et moustiquaires; [illegible]; 1200 pièces bon coton [illegible] par yardes; Dentelles fil et coton; Châles [illegible] barèges et grenadine; Mousseline de laine noire et alpaga; [illegible]; Toile à drap et à caleçon; Coutil de toutes couleurs; [illegible]; Ombrelles et parapluies; Mouchoirs batiste [illegible] brodés; Feston et entredeux [illegible]; Coutil à matelas fil et coton; [illegible]; Boutons, aiguilles, lacets, galons, soie [illegible]. Tous ces articles se vendront [illegible] au rabais. GRIFFIN & JAMISON, No 6, rue Chartres. 13 mai

LIQUIDATION. LES soussignés voulant liquider leur stock, offrent à vendre au prix coûtant, pour du comptant, les marchandises suivantes, dont une partie vient récemment arrivée par les navires Antwerp, Pie IX, Nabob et [illegible] du Havre, savoir: Ombrelles riches avec et sans franges; Parapluies et demi-parapluies pour femmes; Gants fins noirs, blancs, longs et demi-longs; Mitaines do do do; Mouchoirs batiste unis et à vignettes et bords [illegible]; Mouchoirs batiste à festons et broderie garnis dentelle; Chapeaux de paille Italie pour femmes; Do de paille [illegible]; Rubans de satin [illegible] Nos 1 @ 12; Do taffetas do do 1 @ 12; Do gros de Naples riches pour chapeaux; Fleurs, guirlandes, couronnes, [illegible]; Parfumerie, extraits d'odeur, savon, pommade; Peignes [illegible], buffle, écaille, corne, etc.; Brosses à dents et à ongles, de toutes qualités; [illegible]; Cotonnades, grand assortiment de toutes qualités et prix; Boutons d'habits nouveauté, [illegible]; Do nacre de toutes grandeurs; Do [illegible] pour garniture de robes; Voilettes dentelle noire et blanche; Echarpes do do do; Dentelle noire et blanche [illegible]; Lacets corsets [illegible]; Do noirs et couleur pour robes [illegible]; Mérinos noir, double chaîne, pour habits; [illegible]; Galons fil français, No 3 @ 24; [illegible]; Mouchoirs Madras, [illegible]; Eventails [illegible] riches et ordinaires; Un assortiment très complet de mercerie. RAVELET & FESTE, 23 Chartres, au premier. 20 m

Garthwaite, Payan & Co, 10, rue du Canal, entre Chartres et V.-Levée, ONT reçu par les navires suivants, [illegible], Manchester et Richard Cobden, qu'ils offrent à des prix excessivement bas pour du comptant ou l'équivalent, les marchandises suivantes, par eux manufacturées. Habits et lévites en drap français, anglais, allemand et américain, de couleur noire et bleue; paletots, paletots sacs; habits vestes nouveau genre à la Cerro Gordo [illegible], de cachemire anglais et américain; tweeds unis, à carreaux, couleur fantaisie et noire. Pantalons [illegible] et drap noir français, cachemire noir à côte [illegible], couleur fantaisie de toutes couleurs, à carreaux, à raies et gris de fer, [illegible]. Gilets de dessous, [illegible] satin noir et de couleur, [illegible]. Chemises toile d'Irlande, coton devant toile, [illegible]. Articles assortis—Bretelles, gomme élastique [illegible]

Remède magique de Dalley. ☞ Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY," écrite à la main. Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13mars ☞

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co. Dépôt chez P. A. BERTRAND, Encoignure Royale et Bienville.

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; [illegible] toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, [illegible] le Vermifuge de Winer. C'est le seul qui réalise les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 10 nov.

SANGSUES.

A vendre pour compte d'un entrepôt de Hambourg, 10000 Sangsues hongroises, à vendre en gros et en détail. Les personnes qui désirent de belles et bonnes sangsues n'ont qu'à s'adresser au dépôt, chez CHEVALIER, Md. de papier peint, rue de Chartres, 185. 17 mai—☞

ECRITURE. MM. DOLBEAR, [illegible] No 29 et No 15, rue du Canal. Cette classe d'écriture sera ouverte pendant l'été et l'automne, afin de préparer les élèves à remplir un emploi convenable à l'ouverture des affaires. Tous les élèves sont invités à continuer leurs leçons jusqu'à ce qu'ils possèdent une main sûre et une écriture expéditive. Heures des Classes de 9 à 11 heures A. M., de 4 à 6 et de 7 à 9 heures P. M. A vendre plumes en or de Dolbear. 20 mai

Aux Habitans Sucriers. A VENDRE—Un moulin à sucre vertical, cylindres de 36 X 30. Chaudières à sucre de divers numéros, [illegible] par WYLIE & [illegible], 20 Vieille Levée encoig. de la Douane. 8 mai

Calendrier du Jardinier. SEMEZ EN MAI:

Betteraves,	Laitues,	Poivre,
Haricots,	Lentilles,	Radis,
Choux,	Melons,	[illegible]
Carottes,	Moutarde	Squash,
Concombres,	Gombo,	Tomates,
Maïs,	Persil,	Salsifis,
Cresson,	Pois,	Giraumon.

A vendre, un grand assortiment des graines [illegible] magasin de WM. DINN, No 14, rue Commune

MAISON A LOUER—Une maison sise rue Royale, encoignure Hôpital, convenable pour famille ou pour un magasin de détail et ayant une installation de vitrines et étagères pour marchandises sèches ou tout autre partie. S'adresser pour les conditions, No 23, rue de Chartres. RAVELET & FESTE. 24 mai

BAINS SULFUREUX ET DE VAPEUR. LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à préparer et administrer ces Bains dans le local qu'occupe sa fabrique de parfumerie, rue Saint Louis, No 265, entre les rues Villeré et Robertson. L'efficacité de ces Bains est déjà connue dans un grand nombre d'affections chroniques de la peau, telles que la gale, le prurigo, les dartres, la teigne, &c. &c. On s'en est servi avec un succès remarquable contre d'autres maladies très souvent rebelles aux ressources de l'art, comme les rhumatismes anciens, la goutte atonique, la paralysie, les scrofules, les engorgements des glandes, du sein, ceux des ganglions lymphatiques et des articulations. Des médecins distingués [illegible] et les prescrivent journellement dans les maladies invétérées, qui réclament l'emploi d'un agent [illegible] puissant. [illegible] le mode de traitement sont confirmés par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la guérison de ces malades.

Le soussigné espère que les soins qu'il a mis à satisfaire les personnes qui l'ont honoré de son patronage, lui mériteront la continuation de la confiance des malades dont le traitement réclame l'application des bains sulfureux ou de vapeur. F. MAUBERRET. Conap—1an

EAU DE VIE—70 quarts de pipes E. H. Godard de 1825, do de Castillon 1825, 15 1/2 quarts de pipes, A. Seignette 1825; 8 quarts do do do; 10 demi do do; 20 do do [illegible] J. J. Dupuy; 5 quarts do [illegible] Castillon, à vendre par EUG. ROCHEREAU, 17 & 19 rue St Louis. 22mai

DROGUES et médicaments en débarquement du navire Renaissance du Havre: 400 livres grande absinthe franche; 350 do petite do do; [illegible]; 100 bouteilles chlorure Labarraque; [illegible]; 100 boîtes pastilles Vichy; [illegible]; Essence lavande [illegible], do de Portugal, do de Cédrat. Extrait [illegible] de gayac, [illegible] A vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St Philippe. 22mai

Médecines françaises et anglaises. 25 Barriques et caisses de drogues et parfumeries anglaises et françaises, en débarquement des navires [illegible] et Fremont, se composant de calomel, [illegible] à vendre par NATHAN JARVIS & Co.

Importateurs de médecines, peinture, huile et vitres, encoignure des rues des Magasins et de la Commune. 3 juin

EXPORTATION—En douane et à vendre par le soussigné: 3 pipes eau de vie ordinaire; 16 quarts do do; 10 barils do do; 10 quarts do do, Dubois supérieur; 8 do do Pinet Castillon & Co très vieille et très supérieure; 120 quarts Madère. A vendre par P. LONGIS, 136, rue Royale. 22 mai

30 Balles racines Salsepareille, 1 do jalap. 4 caisses vanille en débarquement de la goëlette Sirius, de Tampico, ayant droit au drawback, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 29, rue de la Douane. 3mai—15t

HOTEL DE BILOXI. Cet Hôtel, situé sur la propriété de John Nixon, sera ouvert [illegible] le 1er juin 1848. Toutes les dispositions et améliorations nécessaires ont été faites afin d'y recevoir convenablement les personnes qui voudraient le visiter. [illegible] s'adresser au soussigné, à Biloxi. A dater du 20 courant, [illegible] qu'à l'époque indiquée ci-dessus. JOHN W. NIXON. 15 mai—1m

PLANTES ET ARBRISSEAUX. No 31, rue de la Commune. Le soussigné a en vente une grande quantité de plantes et d'arbrisseaux en diverses variétés; [illegible] de Hollande, telles que double-hyacinthe, [illegible], tubéreuses, &c., &c. Aussi des graines de fleurs des plus grandes beautés, qu'il vendra à bien meilleur marché que tout autre marchand de cette ville, [illegible] nouvel approvisionnement. Il vend aussi des graines potagères des meilleures qualités et au plus bas prix. WM DINN, 14, rue Commune. 15fév

GRAND RABAIS. MADAME THEODORE, 132 rue Royale, entre St Pierre et Orléans, a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle Orléans que voulant liquider son stock de marchandises sèches, elle les donnera au grand rabais, savoir, des toiles à 12 1/2 cents la yarde bon teint; Mousseline blanche, brodée en blanc et en couleur, à $3 50 la robe; Barèges nouveau goût, à $3 00 la robe; Jaconas français et mousseline [illegible], à 25 cts la yarde; Jaconas anglais à 15 cents la yarde; Indiennes anglaises garanties bon teint, à 10 cts l'aune; Mouchoirs batiste, ourlet fil, à 20 cents, [illegible] à 75 cents, do à 50 cts, ombrelles [illegible] à $1 50 et $1 25, éventails riches [illegible] à $1 50 et $2 00. [illegible] beaucoup d'autres dont la description serait trop étendue. 2 mai—30f

EPICES—100 sacs piment, 2000 [illegible], en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 68, rue des Magasins. 15 mai

MAQUEREAUX—300 barils No 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 68 rue des Magasins. 15 mai

CAFE du Java—100 sacs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 68 rue des Magasins. 15 mai

DENIMS—50 balles, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 68 rue des Magasins. 15 mai

CORNICHONS—300 caisses en jarres de 1/4, 1/2 et 1 gallon, en magasin et à vendre par DE FOREST & CO, 20 rue de la Douane. 15 mai

CONSERVES—50 caisses bœuf à la mode, veau, venaison, saumon, mis en boîtes hermétiquement fermées, et convenables à tous les climats, en magasin et à vendre par DE FOREST & CO, 20 rue de la Douane. 15 mai

VIEUX VINS—6 barriques vin Médoc (Pontet Cannet) vieux, 10 barriques vin Léoville Médoc, 6 demi do do blanc du vieux Barsac 1840. En débarquement de la barque [illegible], et à vendre par A. GARRIERE, 24, rue Vieille Levée. 8 mai

COUVERTURES—20 balles couvertures françaises de 3 points. 12 balles indiennes riches [illegible] nouveaux, [illegible]; 10 balles jaconas [illegible] droit au drawback;—le tout de la fabrique de MM. Dollfus Mieg & Co, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 29, rue de la Douane. 8 mai—15t

300 caisses vin Château Margaux, 100 barriques Vin St-Estèphe et Montferrand, 100 caisses vin blanc vieux Sauterne et Barsac, [illegible] et autres articles d'importation récente, à vendre par [illegible], 17 St-Louis, entre Royale et Bourbon. 5 mai

BOUCHONS—En débarquement du navire [illegible] MARTIAL PEYRET & Co, 27 St Louis.

10 [illegible] MARTIAL PEYRET & Co, 27 rue St-Louis. 11 mai

AVIS. COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Le 1er mai 1848. A UNE assemblée des Directeurs, il a été résolu qu'à l'avenir cette Compagnie fera [illegible] payable pour risques de feu, maritimes et de navigation intérieure. J. TUYES, Secrétaire. 1er mai—30

WM. L. BURGESS & Co., Marchands Commissionnaires. Marchands de Foin, Maïs, Avoine, et Produits de l'Ouest. No. 11, Front-Levée, Entre les rues Douane et Bienville, Nouvelle-Orléans. ☞ Une attention toute particulière sera donnée aux consignations ou expéditions de marchandises. 2 juin

Grande Promenade musicale Et Salon fashionable de Crème à la Glace, A l'Arsenal Hall, rue du Camp. Le propriétaire a l'honneur d'annoncer au public, qu'il a rendu son salon plus agréable, il vient d'engager une compagnie de musiciens qui exécutent le soir la musique la plus nouvelle. On y trouvera [illegible] rafraîchissements, tels que crèmes à la glace, sorbets, &c. Le propriétaire espère que la supériorité de ses produits et de son salon lui mériteront le patronage public. Confitures faites pour soirées ou familles dans le plus bref délai. N. B.—Lorsque le grand salon sera occupé pour bals ou concerts, le public sera admis et servi dans la salle à manger, qui est aussi vaste et fraîche. 22 mai—1m

MME BOYER, informée que le bruit a été répandu qu'elle devait quitter la Nouvelle-Orléans pour aller se fixer à New-York, a l'honneur de prévenir sa clientèle et le public que ce bruit est absolument faux et qu'elle continuera à vendre dans cette ville, à laquelle sont attachées toutes ses sympathies par un séjour de 17 ans, et la constante bienveillance dont elle a été entourée dans l'exercice de sa profession. 23 mai ☞

AVIS. PENDANT mon absence momentanée de la ville, M. F. Honold tient ma procuration générale. M. F. Honold gérera aussi pour moi le consulat d'Autriche et celui de Bade, rue Royale, No 54. J. G. EIMER. 21mai—3f

RUEH, PHARMACIEN, A TRANSFÉRÉ SA PHARMACIE [illegible]. 16 mai

QUINCAILLERIE A BON MARCHE. AYANT acheté de M. F. Pascal le fonds de son magasin de quincaillerie, situé au No 55, rue de la Vieille Levée, [illegible] les habitants, marchands de la campagne et entrepreneurs, à venir visiter mon stock; désirant le réduire de moitié, je vendrai une grande partie des marchandises au-dessous du prix coûtant. GABRIEL PASCAL. 3jun

AVIS.—Les soussignés nommés experts d'après un ordre de la Ire Cour de District, commissaires pour l'ouverture de la rue de l'Esplanade depuis la rue Johnson jusqu'au bayou St Jean, et pour faire une estimation juste et équitable de la perte ou du gain qui peuvent en résulter pour les propriétaires des terrains et bâtiments requis pour la dite ouverture, [illegible]. PHIL. GUESNON, J. B. LIVAUDAIS, E. A. BIENVENU, Commissaires. 2 mai—20f

A LOUER OU A VENDRE, à partir le 5 juin prochain, la belle MAISON bâtie, située rue Bourgogne, No 231, connue depuis longtemps comme "Lycée Louisianais". Pour les conditions, s'adresser au No 230, rue des Remparts, ou No 15, rue Royale. 2mai—3f

A VENDRE—Une étendue de terre face au Bayou [illegible] dans la paroisse d'Iberville, en cet Etat, désignée sous les sections Nos 36, 37, 38, 39 et 40 dans le Township No 8, range No 2, Est, contenant en tout 690 11/100 acres. Pour plus amples informations, s'adresser à A. MILTENBERGER, 15 rue Royale. 20 mai—10f

REÇU par le navire [illegible], du Havre, 200 douz. chemises couleur, ayant droit au drawback, à vendre par A. PAVILLIER, 90, St Louis, au 1er. 20mai

MADRAS et Dernières véritables.—10 malles madras véritable, dessins nouveaux, 10 malles Dernières do do. En débarquement, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 20 mai

VEAUX cirés—2 caisses veaux cirés, en débarquement du navire Renaissance, du Havre, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 20 mai

BAREGE grande nouveauté—1 caisse barège nouveaux dessins à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 20 mai

OMBRELLES nouvelles, en débarquement du navire Renaissance, du Havre—1 caisse ombrelles doubles [illegible], à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 20mai

HUILE DE PALMA CHRISTI—10 barriques, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 93, rue des Magasins. 20mai

L'IMAGE. REVUE MENSUELLE—TEXTE D'EDUCATION, D'INSTRUCTION ET DE RECREATION. L'IMAGE paraît une fois par mois en une livraison de 32 pages grand in-8o ornée d'un grand nombre de gravures sur bois pour l'intelligence des sujets. Les livraisons parues du commencement de l'année 1847 [illegible] de NOUVEL AMI DES ENFANS, par M. Saint Germain Leduc. Cette faveur est étendue aux personnes qui en achetant le volume de 1847 (qui est en vente) s'abonneront à l'année 1848, dont le premier No. est reçu. Le prix de l'abonnement est de $2 50 par an d'avance [illegible]. VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres. 1e mai

VICOMTE DE BRAGELONNE—9me Livraison.—En vente chez V. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres. 21mai

JOURNAL DES CONNAISSANCES MEDICO-CHIRURGICALES—Quinzième Année. Le 9me No. (15me année) du journal des Connaissances Medico-Chirurgicales vient d'être reçu. On souscrit chez VOR. HEBERT, 149, rue de Chartres. 16 mai

JOURNAL DES DEMOISELLES—Seizième Année.—On souscrit chez VOR. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres. 18mai

Le Conseiller des Dames. LE Conseiller des Dames, journal complet des travaux d'aiguille, Revue et Gazette des femmes, rédigé par les sommités littéraires et artistiques, donnant 800 dessins par an, plus des gravures de modes, romances, quadrilles, &c., &c., tous les dessins de broderies et de tapisseries coloriées à la Gouache, sortent de la maison Sajou. On souscrit chez VR. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres. 18mai. L'abonnement part du 1er novembre 1847.

REVUE PITTORESQUE.—Quatrième année.—Les premiers Nos de la Revue Pittoresque, 5me année, viennent d'être reçus par le soussigné. Souscription: $2 50 par an, payables d'avance. VR. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres. 18 mai

ECHO DES FEUILLETONS.—La huitième année de l'Echo des Feuilletons est en publication. On souscrit chez VR. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres. 18 mai

VIN DE CHAMPAGNE.—En débarquement des navires Renaissance et [illegible], du Havre, 350 paniers Champagne en bouteilles et 1/2 bouteilles, ayant droit au drawback, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis. 18mai—6f

SARDINES A L'HUILE.—En débarquement du navire May Flower, du Havre, 5,000 boîtes et 1/2 boîtes sardines à l'huile, de la marque bien connue [illegible], ayant droit au drawback, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90, St Louis. 18mai—6f

RIZ DE LA CAROLINE—60 boucauts, en débarquement de la goëlette John [illegible], à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 18 mai

SUCRE de la Havane—75 caisses en débarquement du brick Salvadera, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 18 mai

CACAO—50 sacs de Guayaquil, en débarquement du brick Salvadera, à vendre par B. VALLS, 37, rue Commune. 18 mai

10 pipes genièvre de Hollande, en débarquement du navire [illegible], de Brême, et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, rue St Louis. 18 mai

GOUDRON, brai et résine—1340 barils résine de Wilmington, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 93, rue des Magasins. 18 mai

ESPRIT de thérébentine—50 barils, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 93, rue des Magasins. 18mai

TABAC—100 balles Vuelta de Abajo et Cuba, en piles et tripes, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 18 mai

CIGARES de la Havane—600 mille Millares et Regalias, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 18 mai

SUCRE blanc de la Havane—450 caisses sucre blanc et jaune, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 18 mai

MIEL BLANC de la Havane, à vendre par barils et tierçons, par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 18 mai

VIN—112 barriques vin rouge de Bordeaux; 50 barils brandy Cognac, [illegible], à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 18 mai

ZINC en feuille et clous—15 tonneaux zinc en feuille; 1 do clous en zinc, en débarquement de la barque Toledo, du Havre, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 21 rue des Magasins. 10 fév

THEREBENTINE—25 barils en magasin, à vendre par NATHAN JARVIS & Co, Enc. Magasins et Commune

[illegible] DE RECOMPENSE. Parti maroon de chez le soussigné, dans la nuit du dimanche [illegible] courant, le nègre nommé MOISE, âgé de 24 ans, [illegible] DESDUNES [illegible] rue Dumaine entre Levée et Condé

LANGUES MODERNES. METHODE DE VIVE VOIX. J. S. DE PALOS, Professeur d'ANGLAIS, FRANÇAIS et ESPAGNOL, au No 14, Passage de la Bourse des Marchands (Exchange Place), entre les rues Douane et Canal, vis-à-vis la Poste. [illegible] de 9 heures du matin à midi, et de 3 à 8 heures du soir. 2av—3m

RAIL ROAD DE JEFFERSON AU LAC PONTCHARTRAIN. Nouvelle-Orléans, 7 avril 1848. LE public est prévenu, que conformément à la 6me section de la charte de cette compagnie, les livres seront ouverts afin de recevoir des souscriptions au fonds capital, au bureau de M. E. C. Porter, notaire public à Carrollton, le 10 courant, et demeureront ouverts pendant cinq jours consécutifs, de 10 heures à midi, sous la surintendance de MM. C. C. Porter et John Hampson, commissaires dûment nommés. Le premier versement de cinquante piastres par action sera payable au moment de la souscription. Par ordre des commissaires, CHARLES BAQUIE, secrétaire. 7 av

SALON DE CREMES A LA GLACE. LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de faire l'ouverture de son salon de CREME A LA GLACE, situé rue St Charles, à une porte de la rue Gravier, et vis-à-vis l'Eglise du R. M. Clapp; où il tiendra constamment une variété de crèmes à la vanille, ananas, citron, et autres variétés de crèmes, suivant la saison ainsi que des sorbets et des limonades glacées. Le soussigné espère par ses soins et le confort de son établissement, mériter le patronage du public. Les familles seront servies promptement et à des prix raisonnables. Dans le magasin, [illegible] du salon, on trouvera constamment du soda, ainsi qu'un grand assortiment de bonbons fins, ainsi que des articles de confiserie de toute espèce. Le salon de crème sera ouvert jeudi, 25 courant, et des airs seront joués pendant la soirée par un excellent orchestre. LAZZARO DANCEWICH. 22 mars—3m

HOTEL et JARDIN, *Une des plus délicieuses résidences du Sud.* L'Hotel et les Jardins de Carrollton A cinq milles et demi de la rue du Canal à la Nlle-Orléans, en s'y rendant par le rail-road de Carrollton. LE soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il est parfaitement préparé à recevoir un nombre limité de Pensionnaires, par jour, semaine, ou mois. Termes—$2 par jour; $10 par semaine, $32 par mois. On peut avoir à déjeûner, à dîner ou à souper à toute heure. En outre des vins et liqueurs, qui sont des meilleures qualités, on sert au salon et aux jardins des Crèmes à la glace, Sorbets, Limonades et du Soda. ☞ Les salles à manger et le restaurant sont sous la surveillance de M. FOUCHER, avantageusement connu à la Nlle-Orléans et à la Mobile. ☞ Il y a des billards, des jeux de quilles et [illegible]. N. B. Le JARDIN à FLEURS, qui tient à l'hôtel, a une étendue de dix arpents, est disposé avec beaucoup de goût et surpasse en beauté tous ceux qui se trouvent aux Etats-Unis. En s'adressant au jardinier, on peut obtenir des BOUQUETS de toutes sortes. Le Propriétaire de l'Etablissement sollicite le patronage des Visiteurs, et leur promet que rien ne sera négligé pour leur être agréable. ☞ Les Pensionnaires réguliers de l'hôtel pourront obtenir pour $3 des billets du rail-road qui leur serviront tout un mois, de jour ou de nuit. JAMES DUENO. 11mai—3m

PAVILLON ST-ANTOINE. C. [illegible] & Co, préviennent le public que dimanche 28 courant, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, où ils s'empresseront d'offrir aux vrais amateurs des Glaces et Sorbets, qui, tant par le parfum que par les soins et l'habileté de leur confection, ne le cèderont à aucun autre. Les embellissements nouveaux faits à ce jardin, [illegible], doivent leur assurer, pour cette année, un patronage dont ils furent toujours jaloux et fiers. 25mai

AGENCE DE LA SOCIETE ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS, Et Bureau de Placements, Rue Toulouse. LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'adresser. ☞ La Société n'exige rien pour les services qu'elle rend. 7juil—1an

VIN de Xérès. 50 damejeanes très-vieux Cognac supérieur. 100 paniers genièvre [illegible]. 150 caisses cerises à l'eau-de-vie. 25 do marasquin. 25 do eau de vie de Dantzig. 25 do liqueurs superfines assorties. 100 do vin rouge. 300 demi-boîtes sardines à l'huile. 200 do maquereaux à l'huile. 100 do truffes. 50 boîtes pâtés truffés assortis, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co., 29, rue de la Douane. 8 mai—1an

MAGASINAGE. LES soussignés offrent au public six magasins d'entrepôt, tous à l'épreuve du feu, situés dans la Seconde Municipalité, à très peu de distance des Wharfs de débarquement pour les bateaux à vapeur et les chalands. Magasin de l'Union.—Rue Tchoupitoulas, coin Commerce et Notre-Dame. Magasin de l'Océan.—Coin Julia et Foucher. Magasin du Pelican.—Rue du Commerce, coin Girod et Notre-Dame. Magasin du Crescent.—Nouvelle-Levée, entre les rues Gaiennie et Suzette. [illegible]—Rue Tchoupitoulas, entre St. Joseph et Julia. Magasin-succursale.—Rue Notre-Dame, entre Tchoupitoulas et Magasins. Ces magasins sont prêts à recevoir les marchandises de l'Ouest, à bas prix, dans des allées séparées; d'excellents ouvriers y sont constamment employés de manière à faciliter l'entrée et la sortie. On garantit la régularité et la promptitude. EMERSON, [illegible] & Co, 158, Tchoupitoulas. 11oct

Aux Marchands, Habitants et Médecins de la campagne. ON trouve toujours chez le soussigné des médicaments, drogues, produits chimiques, instruments de chirurgie et autres, &c., &c., garantis de première qualité et à des prix modérés; il a des relations directes avec les premières maisons d'Europe et du Nord, et peut en tout temps fournir des remèdes très frais, n'en demandant que de faibles quantités à la fois, souvent renouvelées. A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale. 21jan—1an

MARCHANDISES convenables pour le marché mexicain, reçues par les derniers arrivages, maintenant en magasin. Marchandises du pays. 50 caisses Indiennes fantaisie couleur claire; 20 do do bleu d'indigo, et lourd; 20 balles draps de lits bruns, qualité supérieure, 37 et 40 pouces; 20 caisses do do blanchies; 25 do [illegible] coton fantaisie; 6 do [illegible] en coton. Marchandises étrangères. 20 caisses 4/4 toiles d'Irlande, qualités assorties; 6 do toiles brunes; 5 do [illegible] bleu; 3 do coutil français à raies; 5 do [illegible] de fil pour robe de dames; 3 do gingham français à carreaux; 5 do toiles par fil; 5 do toiles blanches de Hollande, à vendre à des conditions favorables par McDOWELL & PECK, 96, rue Gravier. 11 mai

EAU DE VIE de pêches et [illegible]: 25 barils de [illegible], 10 do eau-de-vie de pêche, 20 do [illegible], en magasin et à vendre par F. ROUMIEU, 20, rue St-Louis. 17 mai

PENDANT mon absence de la ville, Mr. Emile [illegible] est mon fondé de pouvoirs par acte pardevant L. T. Caire, notaire public. Nouvelle-Orléans, 16 mai 1848. F. ROUMIEU. 17 mai—10

HUILE—300 paniers huile de [illegible], de 12 bouteilles; 100 paniers idem de 24 demi bouteilles, en débarquement du navire Megunticook, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co., 11 et 15, rue St Louis. 13mai

A Vendre par le soussigné, en débarquement du navire [illegible], venant du Havre, 3 tonneaux fromage de Gruyère. N. DUDOUYT, 13, Toulouse. 17 mai

EN Magasin, d'importation antérieure. 60 barriques vin St-Julien. 50 do do do vieux diverses marques. 20 do do bon ordinaire pour famille. 50 barils vin blanc Haut-Sauterne et Barsac. 10 1/4 barils cognac vieux marque Le Coq. 30 barils Madère, 20 barils Porto. 25 barriques vin de Bourgogne vieux. 150 caisses véritable absinthe Suisse. 50 do absinthe [illegible]. 50 do kirsch, do do. 50 do fraises et framboises dans leur jus. 100 do fruits à l'eau de vie, prunes, poires et abricots. 100 do cerises à l'eau de vie. 30 do vin blanc [illegible]. 30 do vin rouge [illegible]. 30 do et 12 flacons eau de fleur d'oranger. 15 balles de 30,000 bouchons pointus. N. DUDOUYT, 13, Toulouse. 17mai

Bottes, Souliers et Brodequins. [illegible] caisses en magasin, comprenant un assortiment complet de chaussures en débarquement des navires Kentucky et Gen. Veazie, à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane. 10 mai

SALERATUS—30 barriques saleratus, en débarquement du navire Kentucky et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 68, Magasins. 10 mai

THE—150 caisses de thé en boîtes de fer blanc, impérial et poudre à canon, en débarquement du navire Gen Veazie, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 68 rue des Magasins. 10 mai

SUCRE raffiné de Boston—300 caisses sucre en pain, écrasé et en poudre, en débarquement du navire Gen Veazie et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 68 rue des Magasins. 10 mai

LIQUEURS en drawback—70 caisses liqueurs assorties, en douane et à vendre par A. GARRIERE, 24 Vieille Levée. 10 mai

MARCHANDISES en drawback.—12 caisses [illegible], le navire Creole de New-York, ayant droit au drawback, à vendre à bas prix par DUFOUR, DURAND & Co, 23, Chartres. 9 mai

COUTIL BLEU—75 caisses coutil bleu [illegible], en magasin et à vendre par DE FOREST & CO, 20, rue de la Douane. 9mai

INDIENNES—100 caisses indiennes d'une variété de dessins et de couleurs, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co, 20, rue de la Douane. 9mai

GINGHAMS—6 caisses ayant droit au drawback, en magasin et à vendre par DE FOREST & CO, 20, rue de la Douane. 9mai

TOILE BRUNE ET DRAPS—100 balles de New York mills; 50 balles, Hamilton; 25 balles Otis; 50 do [illegible], en magasin et à vendre par DE FOREST & Co, 20, rue de la Douane. 8mai

SOUDE—30 barriques, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 93, rue des Magasins. 8mai